



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 28390

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par de nombreux parents d'élèves et de professionnels concernant l'avenir des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté (RASED). Alors que l'échec scolaire conduit chaque année 150 000 jeunes à sortir du système scolaire sans diplôme, il s'interroge sur l'adéquation des objectifs fixés par le Gouvernement avec les moyens mis en oeuvre pour y parvenir. A cet effet, alors que le Gouvernement entend supprimer plus de 11 200 postes dans l'éducation nationale, le dispositif RASED constitue pour nombre d'enfants en difficultés le moyen de bénéficier d'une aide pédagogique, rééducative et psychologique adaptée à leurs besoins respectifs. Mises en place en 1990, les équipes des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et les parents et sont reconnues comme essentielles dans la détection et la prise en charge des troubles du comportement, de la maltraitance ou des conduites à risque. Face aux grands défis que sont la lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire, il lui demande si le Gouvernement entend bien maintenir et renforcer ce dispositif indispensable à l'épanouissement et la réussite de nombreux enfants.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28390

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6481

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7378